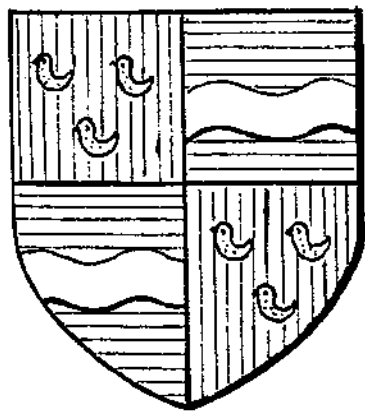




Juillet 1987

Pollionnay

Bulletin d'informations
municipales et communales

n.17



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLLIONNAY

EN DATE DU 17 AVRIL 1987

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, l'assemblée a :

- après un long exposé de M. l'Adjoint DUCLOS, rapporteur, donné son accord de principe sur l'aménagement de la zone NA des Presles sous réserve de la création d'un nombre de places de parking suffisant.

Dans cette zone, il est prévu, dans la partie Sud de la propriété la construction d'une Maison de retraite de 36 chambres ainsi qu'un lotissement de 4 maisons individuelles.

Dans la partie Nord, une possibilité d'extension de l'établissement existant dans la limite de 1.500 m² de surface hors oeuvre nette.

Pour ce projet, un cahier de doléances est ouvert en mairie où toute personne peut venir formuler ses observations jusqu'au 25 Mai 1987, date de la nouvelle réunion du Conseil Municipal.

- émis le vœu qu'une indemnité d'Electricité de France soit perçue par les communes pour les pylônes 63 Kv au même titre que pour les pylônes de 220 Kv, comme suite à la demande du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Grande Banlieue Périphérique,

- désigné les membres titulaires et suppléants pour représenter les collèges employeurs et salariés pour l'établissement de la liste électorale des Conseils de Prud'Hommes :

Collège employeur : M. MORELLON Jean-Michel
M. BOUCHARD Maurice

Collège salarié : Mme SURREL Danièle
M. PICOTIN Henri

Monsieur le Maire fait part également :

- de la lettre reçue de la Direction des Télécommunications avisant qu'elle a l'intention de supprimer la cabine publique du hameau de Larny, celle-ci n'étant plus rentable.

Une demande de sursoir à cette décision va être néanmoins faite,

- de la lettre émanant de la Direction départementale de l'Agriculture concernant un arrêté préfectoral d'opération groupée d'aménagement foncier de l'Ouest Lyonnais (OGAF)

Cet arrêté qui sera transmis au Président du Syndicat Agricole, est en mairie à la disposition de toute personne concernée par ces orientations proposées,

- que la poursuite engagée par M. le Maire en accord avec la Gendarmerie, concernant la construction édifiée sans permis de construire à Larny, dans une zone non constructible, a abouti au jugement de M. le Président du Tribunal de Grande Instance de LYON.

Le jugement a été rendu et Monsieur M..... est condamné à une amende de 2.000 Fr et à la démolition de la construction litigieuse avant le 1er Juillet 1987, sous peine d'une astreinte de 50 Fr par jour de retard,

- que les travaux de la construction du complexe polyvalent vont débiter la semaine prochaine.

M. DESBOIS, Président du SIVOM indique que des travaux de revêtement de la VC n° 1 entre POLLIONNAY et GREZIEU seront pris en charge par le SIVOM sur les crédits 1987.

M. MORETTON, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers signale que leur Amicale a acquis sur ses propres fonds, un véhicule d'occasion tout terrain (4x4). Les sapeurs-pompiers vont l'équiper eux-mêmes.

Monsieur le Maire remercie le Corps des Sapeurs-Pompiers pour leur dévouement et leur générosité.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLLIONNAY EN DATE DU 25 MAI 1987

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, l'Assemblée a :

- examiné les plans du permis de construire de la future Maison de Retraite qui doit être construite aux Presles.

Le Conseil a émis, en commission générale, un avis réservé sur l'aspect architectural du bâtiment.

Le nombre de places de parking sera également à revoir, étant jugé insuffisant.

Cette construction va être implantée dans une zone N.A. N.C. à inclure dans une ZAC future.

Lors de la précédente réunion, le Conseil avait donné son accord pour l'aménagement de cette zone. N'ayant pas reçu le projet de convention à intervenir entre le constructeur et la commune, il n'a donc pas été possible de donner suite à cette affaire.

Cette question sera donc à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

- sollicité le concours de la Direction Départementale de l'Agriculture pour l'étude et la direction des travaux concernant la 6ème tranche d'assainissement,

- décidé de contracter un emprunt d'un montant de 268.000 Fr auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les travaux d'assainissement de la 6ème tranche,

- donné son accord pour le règlement de deux factures complémentaires concernant le complexe polyvalent :

. l'une concerne l'étude de chauffage réalisée par la Maison COLLET. La première facture réglée comportant la mission réalisée seulement pour partie..

. l'autre concerne une note d'honoraires de M. LOPEZ, géomètre.

- décidé d'augmenter le montant du forfait des communications téléphoniques du poste de l'école publique. Celui-ci passera donc à 50 Fr par quittance à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire fait part également :

- de l'acquisition d'une fourgonnette 4 L pour le service de voirie, en remplacement de la 2 CV, celle-ci étant hors d'usage.

M. LARUE indique le suivi de la construction du complexe polyvalent et du déroulement des travaux suivant le planning établi.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLLIONNAY EN DATE DU 27 JUIN 1987

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, l'Assemblée a :

- approuvé le compte administratif pour l'exercice 1986, arrêté comme suit :

. excédent global de clôture : 2.281.794,04 Fr et félicité M. le Maire pour cette très bonne gestion.

De cet excédent, l'autofinancement obligatoire pour le budget supplémentaire de 1987 est de 2.088.284 Fr.

- voté le budget supplémentaire pour l'exercice 1987 s'élevant à 26.000 Fr pour la section de fonctionnement et à 3.485.612 Fr pour la section d'investissement.

Pour l'année 1986, les dépenses se sont élevées à 1.661.416,17 Fr pour la section de fonctionnement et à 938.659,58 Fr pour la section d'investissement. (s'est abstenu M. PICOTIN)

M. L'Adjoint DUCLOS, rapporteur, a présenté le dossier concernant la zone NA des Presles. Dans cette zone, il est donc prévu la construction d'une maison de retraite médicalisée ainsi qu'un lotissement de 4 Maisons. Après ce large exposé, le Conseil a donné un avis favorable au projet de création de cette zone et a approuvé le programme des équipements à réaliser en apportant cependant plusieurs modifications.

- décidé de contracter un emprunt pour la construction de l'ensemble polyvalent soit : 202.000 Fr, prévu au budget de 1986 mais non demandé, les travaux n'étant pas commencés.

M. l'Adjoint DUCLOS informe le Conseil de la lettre anonyme, diffamatoire et pornographique diffusée dans les mairies de LYON ainsi que dans certaines communes voisines de POLLIONNAY mettant en cause l'honorabilité de M. le Maire.

Le Conseil Municipal, unanime, renouvelle son entière confiance à M. Le Maire, réproouve cet acte ignoble et demande instamment qu'à la suite de la plainte déposée contre "X", l'auteur de ce document ordurier soit recherché, retrouvé et poursuivi très sévèrement par les tribunaux de l'ordre judiciaire.

A PROPOS DE NOTRE ECOLE...

Au cours de l'année scolaire 86/87, notre école comptait 67 élèves. Pour une commune de près de 1.200 habitants comme la nôtre, c'est peu. Certaines communes de même importance comptent 90 à 100 élèves.

Analysons plus profondément la situation...

Notre école souffre de la géographie de la commune : des hameaux dispersés, éloignés du village et plus proches des villages voisins, des voies de communication que je qualifierais "d'hémorragiques" puisqu'il est rarement nécessaire de passer par le village pour sortir du territoire communal, avec ça une population nouvelle de foyers dont les parents actifs, pour des raisons pratiques, déposent leurs enfants à l'école située sur leur trajet de travail. Pour d'autres raisons pratiques, certaines familles choisissent une école aux horaires d'accueil plus souples et d'autres, par convictions idéologiques, choisissent une école privée. Tout cela est normal, la liberté scolaire existe, heureusement ! Nous la respectons et il ne viendrait à personne l'idée de la contester.

Mais, le fait est là. Notre école est pauvre d'enfants ...

Or, l'école c'est toute la vie de la commune. C'est le noyau énergétique autour duquel gravitent toutes les activités locales: commerciales, associatives et culturelles ainsi que beaucoup d'échanges relationnels.

POLLIONNAY possède une bonne école et certains nous envient la qualité professionnelle de nos enseignants. Nos locaux, sans être d'une utilisation très pratique, parce que dispersés, n'en sont pas moins en parfait état et sont l'objet d'un entretien rigoureux. Des améliorations y sont sans cesse apportées, telle cette année l'installation de WC à l'intérieur.

D'autre part, dès le 1er trimestre 1988, la Salle du complexe polyvalent procurera aux classes, une aire de sport appréciable et notre restaurant scolaire s'installera dans des locaux vastes et fonctionnels.

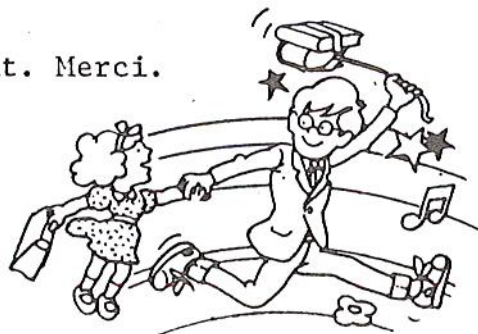
Il est certain que la construction d'un groupe scolaire serait l'idéal, mais comment y parvenir si les effectifs restent ce qu'ils sont ? .. par le déblocage de la zone NA du bourg ? peut-être, c'est notre souci car nous ne sommes pas les seuls intéressés dans l'affaire et tout ne dépend pas de nous ... Alors ...

Dans l'immédiat, nous proposons un service aux familles dont les parents travaillent : l'accueil gratuit des enfants à partir de 7 h 30, l'heure d'étude du soir étant maintenue, cela va de soi !

Il est bien évident que ce service ne pourra être mis sur pied que si le nombre d'enfants à accueillir est assez important (5 au minimum).

Parents, si cette proposition vous permet de scolariser vos enfants à POLLIONNAY, ne manquez pas de nous le faire savoir par écrit, adressé à la Mairie, à l'attention de Mme CHAVAND, en indiquant le nom et l'âge des enfants concernés.

Nous attendons vos réponses rapidement. Merci.



CENTRE DE SOINS INFIRMIERS DES MONTS DU LYONNAIS

Après son assemblée générale qui s'est tenue le 26 MAI à VAUGNERAY, le Conseil d'Administration du Centre de soins a procédé à l'élection de son nouveau bureau. Ont été élus à l'unanimité :

- Présidente : Mme Monique VENET
- Vice-Présidents : Mme MORELLON et M. QUEVREUX
- secrétaire : Mme ROZIER
- secrétaire adjointe : Mme BOURIQUIEN
- trésorier : Mr Guy ROZIER.

Devant l'accroissement de travail, le centre étudie la possibilité d'engager une 6ème infirmière.

L'équipe d'infirmières forme le vœu de pouvoir dégager quelques heures à consacrer à la prévention et à l'écoute des usagers.

Après le refus des caisses de S.S. d'adopter le "projet santé", le point le plus difficile est bien de dégager du budget ces quelques heures improductives sur le plan financier, mais infiniment utiles pour la santé de tous, pour l'éducation à l'hygiène et pour la relation avec les usagers malades ou bien portants.

Pour ce faire le centre s'appuyera encore sur les subventions des communes et sur les adhésions.

Qualité des soins, de l'accueil et de la rencontre, maintien à domicile de certaines catégories de malades, éducation à l'hygiène et à la santé restent ses objectifs.

La commission "alimentation" poursuit son action par des conférences, des échanges. La commission "stress" organise pour la rentrée, une session de formation à l'écoute et à la relation, sur 2 week-end et prévoit une conférence-débat avec M. Jacques SALOME pour le 18 Novembre à VAUGNERAY

ASSISTANTE MATERNELLE

Qu'est ce que l'agrément d'assistante maternelle ?

... C'est l'autorisation donnée par la Direction départementale de la Prévention et de l'Action Sociale de prendre des enfants en garde au domicile selon la réglementation en vigueur prévue par la loi du 17.05.1977.

L'agrément porte sur l'aspect sanitaire et social de la situation familiale.

Actuellement il est demandé aux futures assistantes maternelles de participer à une formation de 3 séances traitant des sujets suivants :

- statuts des assistantes maternelles,
- psychologie de l'enfant,
- diététique.

Les assistantes maternelles perçoivent un salaire qui ouvre droit à la retraite, permet une indemnisation de la Sécurité sociale en cas d'accident du travail et éventuellement en cas de maladie. Les parents sont employeurs d l'assistante maternelle.

Des enfants peuvent également être confiés par le service d'aide sociale à l'enfance, la Sté Lyonnaise pour l'enfance et l'Adolescence, entre autres.

La cotisation employeur des parents peut être prise en charge par la C.A.F.A.L. Un forfait autorisé peut être déduit lors de la déclaration des revenus des parents.

Pour toutes demandes d'agrément ou de renseignements, s'adresser à Mme PHAL au Centre Médico Social de CRAPONNE tél. 78.57.03.66 - permanence tous les mardis de 9 h à 12 h.

Les familles qui recherchent une assistante maternelle s'adresseront aussi à la même permanence.

ETAT CIVIL DU TRIMESTRE

<u>Naissances</u> :	Yann GUILLERMIN	le 4 Mai 1987
	Julie FOURNIER	le 9 Juin 1987
	Vanessa CHARNOTET	le 28 Mars 1987
<u>Mariages</u>	: Daniel VALLAS et Marie-Noëlle DELORME	le 25 Avril 1987
	Patrice MAGNIEN et Marielle RAQUIN	le 15 Mai 1987
<u>Décès</u>	: Mme Suzanne VUILLERMIN	le 16 Avril 1987
	Mr Benoit YVOREL	le 4 Mai 1987

SERVICE NATIONAL

Les jeunes-gens nés en AVRIL, MAI et JUIN 1970 doivent se faire recenser avant le 31 JUILLET 1987.

Se présenter au secrétariat de mairie, muni du livret de famille des parents.

Une benne pour le ramassage des gros déchets n'entrant pas dans la catégorie des ordures ménagères sera à la disposition des habitants de la Commune :

- du samedi 4 JUILLET au vendredi 10 JUILLET 1987
sur la place de la bascule.

FESTIVITES DU 14 JUILLET

- lundi 13 JUILLET à 21 h, grand bal populaire organisé par les Sapeurs pompiers de POLLIONNAY,

- mardi 14 JUILLET à 11 h, défilé avec la clique de POLLIONNAY et vin d'honneur offert par la Municipalité.

HORAIRES D'ÉTÉ ET TARIFS DES ACTIVITÉS SPORTIVES PROPOSÉES

PISCINE : ouverte tous les jours de 10 h à 20 h

Tarifs :

ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS LEUCÉMIQUES

L'acte médical effectué sur le donneur compatible est relativement simple compte tenu des conséquences "sauver une vie".

Le prélèvement de moelle s'effectue au cours d'une hospitalisation de 48 heures. Des prélèvements sont effectués sous anesthésie générale au niveau des hanches. La moelle est reconstituée sous 24 heures.

Ce prélèvement de moelle est transfusé au malade par voie intraveineuse.

En répondant à cet appel, demain, vous sauverez peut-être Gérard.

A CE JOUR "2.000 PERSONNES ET ENFANTS" MEURENT CHAQUE ANNEE PAR MANQUE DE DONNEURS.

Pour tous renseignements supplémentaire :

- Centre de transfusion sanguine de Lyon Gerland
1 et 3 rue du Vercors - 69007 LYON
Tél. 78.58.00.35
Groupe H.L.A.

ou Pharma-cie CHEVAT de BRINDAS	Tél. 78.45.13.41
Pharmacie BACHELET de CHARBONNIERES	78.87.05.49
" CUISINOT de CHARBONNIERES	78.87.02.00

LIGUE NATIONALE FRANÇAISE CONTRE LE CANCER

Pour tous ceux qui ont envie de faire quelque chose ; le Comité du Rhône de la Ligue Nationale contre le Cancer souhaite créer des sections locales ou antennes ayant pour mission de relayer l'action du Comité, c'est à-dire, l'aide matérielle ou morale aux malades et à leur famille, l'information et l'éducation du Public, les animations diverses et collectes de fonds.

Ces sections locales peuvent être créées dans les communes rurales, comme dans les agglomérations. Elles intéressent tous les bénévoles qui ont envie de faire quelque chose pour gagner la bataille du cancer.

D'énormes progrès ont déjà été réalisés grâce à une meilleure information, une plus grande prévention, une recherche stimulées, une technologie avancée.

Aidez-nous à faire plus encore et entrez dans l'action avec votre Comité Départemental.

Ecrivez à : Comité du Rhône de la ligue nationale contre
le Cancer
86, rue de Sèze
69006 LYON

Précisez l'activité souhaitée, vos suggestions et possibilités d'action.

VACANCES SCOLAIRES

- du mardi	30 JUIN	1987	après la classe	au mardi	8 SEPTEMBRE	au matin
- du samedi	31 OCTOBRE	1987	"	"	au lundi	9 novembre
- du samedi	19 DECEMBRE	1987	"	"	au lundi	4 JANV. 88
- du jeudi	18 FEVRIER	1988	"	"	au lundi	29 FEVR. 88
- vendredi	1er AVRIL	1988	"	"	au lundi	18 AVRIL 88
- le jeudi	30 JUIN	1988	"	"		"

Attention !

Le prochain bulletin paraîtra début OCTOBRE.

Veuillez faire parvenir vos articles avant le 10 Septembre en Mairie à la commission d'information. Merci.

A.S.C.P.

L'année scolaire se termine, et revoilà l'été, les vacances. Repos, enfin !

Pourtant, tout ne va pas s'arrêter, et l'ASCP, à travers ses différentes sections, va continuer, au ralenti sans doute pour certaines, mais c'est pour mieux préparer la rentrée.

Au fil des saisons, des changements s'opèrent : des responsables se retirent, d'autres continuent, des nouveaux se manifestent. Qu'ils soient tous remerciés pour ce qu'ils ont fait ou ce qu'ils vont s'efforcer de faire qu'ils soient remerciés d'avoir fait naître et maintenu sur place ces activités qui sont une part de la vie de la commune, qui créent de si belles amitiés et permettent à tous de s'exprimer.

Je souhaite à tous ceux-là de belles et bonnes vacances. Qu'ils nous reviennent "gonflés à bloc"... il y a du pain sur la planche.

Le Président

Quarathon

QUARATHON : réservez votre 1er Dimanche d'Octobre.

Venez nombreux en famille, avec des amis pour cette balade à travers bois.

Pour les amateurs de performances, ce sera un parcours chronométré

L'équipe "sports et Loisirs"

Maison de la Rencontre

La Maison de la Rencontre suspend ses activités pendant les mois d'été. Mais celles-ci reprendront dès le début d'OCTOBRE. Si vous êtes intéressés par :

- des cours d'anglais,
- des cours d'allemand,
- l'atelier "bois, vannerie, peinture, bricolage",
- ou tout autre,

et pour une bonne organisation de ces activités, ne manquez pas de prendre contact avec les responsables dès le début de Septembre : Téléphonez à :

. A. MARIGNIER	Tél. 78.48.11.75
. M.T. GOEPFERT	78.48.11.71
. F. CHAVAND	78.48.10.89.

Le groupe de recherche sur le passé de Pollionnay prépare pour la Foire du 6 Septembre, une exposition sur les mariages et fait appel à votre gentillesse pour trouver divers objets : bouquets et diadèmes, toilettes, pièces de trousseau, menus, etc ... et des photos, beaucoup de photos ; ainsi que des légendes et coutumes.

Si vous possédez tous ces trésors, faites-vous connaître auprès de J. CHAVAND au 78.48.10.89. Toutes ces pièces vous seront impérativement restituées dès la semaine suivante.

Même pendant l'été, la Maison de la Rencontre vous accueillera à son "dimanche café", le 1er dimanche de chaque mois...

A bientôt.

Bibliothèque Municipale

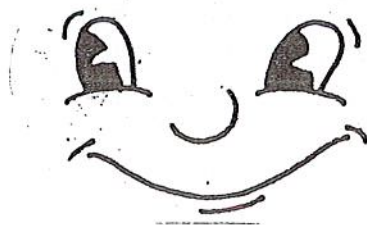
Voici les vacances, nous vous informons de nos horaires de permanences pour l'été :

- le dimanche de 11 h à 12 h
- le mercredi de 10 h 30 à 11 h 30

du 30 JUIN au 6 Septembre, jour de la Foire

A cette occasion, ce sera la bande dessinée que vous pourrez découvrir à notre stand. En effet, la Bibliothèque s'installera, pour un jour dans la rue.

Grâce à la municipalité, que nous tenons à remercier, dès la rentrée, une encyclopédie de grande qualité sera à votre service dans nos rayons. Véritable réservoir de connaissances, elle sera des plus utiles à tous, surtout aux collégiens et étudiants qui pourront y puiser une foule de renseignements.



Foot

A l'entrée de cette nouvelle saison, je souhaite tout d'abord rendre hommage à l'ancienne équipe dirigeante et tout particulièrement à son président J.P. MARIGNIER démissionnaire. Un bon travail de fond a été accom

Pour le présent, je voudrais porter l'accent sur un point fondamental de la réussite et de l'épanouissement de tout club sportif accueillant de jeunes enfants : la participation et l'engagement des parents.

"Imaginez quelle est la fierté d'un enfant se sentant encouragé depuis le bord de touche par son père ou sa mère...". Il y a des souvenirs qui demeurent longtemps en mémoire même chez nos sportifs en herbe.

Si pour les jeunes du club "le match du samedi doit être l'aventure de chaque semaine", ce ne doit pas être pour les parents l'opportunité d'une "garderie à bon prix", mais plutôt l'occasion de participer un peu plus à la vie de notre village et peut-être aussi de découvrir que le sport même chez les plus petits, est une véritable école de vie.

Venez le voir jouer sur le terrain. Il vous étonnera et vous en serez fier.

J'aimerais à l'occasion des prochains samedis, dès la reprise et plus particulièrement le 12 Septembre à 14 h pouvoir en discuter avec vous tous, parents qui nous faites la joie de nous confier vos petits pour cette nouvelle saison.

J.R. CASSU

"Coté pratique" : les jeunes joueurs désirant pratiquer le football saison 87/88, nés entre le 1er AOUT 1975 et le 31 JUILLET 1981 peuvent se faire inscrire auprès de M. Jean BLIEM Tél. 78.48.11.72.

Le premier entraînement aura lieu le mercredi 2 SEPTEMBRE 1987 à 14 h au stade.

Les joueurs en possession de maillots sont invités à les rendre à M. Jean BLIEM.

Bonnes vacances à tous.



CLUB DU TILLEUL

La journée "PORTES OUVERTES" que le Club organisait chaque année pour le 14 JUILLET, sera reportée cette année au 2ème Dimanche d'OCTOBRE.

Le long week-end du 14 Juillet et la période des vacances nous ont incités à repousser à l'automne cette journée où nous nous ferons un plaisir de vous inviter en vous offrant un après-midi de détente.

Nous vous donnerons le programme dans le prochain bulletin municipal.

ASSOCIATION DES FAMILLES

ACTIVITES : nous devons déjà envisager la rentrée prochaine.

Pour la bonne organisation des cours, il serait souhaitable que les inscriptions nous parviennent dès le mois de Septembre :

- gymnastique adultes : le lundi soir de 19 h à 20 et de 20 h à 21 h
et le jeudi de 8 h 45 à 9 h 45

Renseignements et inscriptions auprès de Andrée ROUX Tél. 78.48.14.30

- gymnastique enfants de 4 à 12 ans :
le mercredi matin de 9 h 15 à 10 h 15

Renseignements et inscriptions auprès de Mme RABAUD au 78.48.14.89

- cours de couture : les vendredis scolaires de 14 à 16 h (tous niveaux)

Renseignements et inscriptions auprès de Mme RABAUD au 78.48.14.89

COLLECTE DE VIEUX PAPIERS

Une benne destinée au ramassage des vieux papiers sera à votre disposition sur la place de la bascule Samedi 18 et dimanche 19 JUILLET.

Vous pourrez y déposer, journaux, revues, en paquets triés, soit ficelés, soit dans de vieux cartons d'emballage.

CLASSES EN 8



Nous avons démarré avec Mr FAHY. Mais pour diverses raisons il a préféré laisser sa place. Notre bureau définitif est donc celui-ci

- Président : M. RIVOIRE Paul (de la Quinsonnière)
- Président d'honneur : M. FAIZANT Jean-Marie
- Vice-Présidents : M. CHANTRE Louis
 : M. FAHY Robert
- Trésorière : Mme PERONNET Marie-Noëlle
- Trésorière Adjointe : Mme RIVOIRE Monique (des Martines)
- Secrétaires : M. DIDIER Dominique
 : Melle BRIOUDE Colette
- Secrétaire adjointe : Mme HÜBNER Janine.

Nous remercions beaucoup la population de POLLIGNONNAY pour sa générosité dans la nuit du 1er MAI. Nous prions les habitants qui n'auraient pas eu notre visite de nous excuser ; les tournées sont complexes, le manque d'expérience et la peur dépasser 2 fois chez les mêmes personnes sont causes de ces erreurs.

Notre prochain rendez-vous avec vous, après les feux de la St Jean du 20 Juin, sera pour la FOIRE début septembre où nous vous offrirons des brioches à cette occasion.

En attendant ces retrouvailles nous vous souhaitons de bonnes vacances.

ECOLE DE MUSIQUE



L'année s'est écoulée avec un effectif de 30 élèves.

Les cours d'éveil musical 1ère, 2ème et 3ème année,
de solfège enfants

de solfège adolescents et adultes

d'instruments (flûte traversière, guitare, piano,

éventuellement clarinette si les inscriptions sont suffisamment nombreuses)

reprendront au mois d'OCTOBRE.

Les personnes (enfants et adultes) qui souhaitent commencer un instrument (parmi ceux cités ci-dessus) ou se remettre à l'étude peuvent se faire connaître dès à présent auprès de J.M. PRADEL au 78.48.10.49 ou de M. CELLIER au 78.48.10.41.

AU REVOIR MADAME VUILLERMIN

La commission information est en deuil. Le 16 Avril dernier, Suzanne VUILLERMIN nous quittait.

Depuis la création de ce bulletin, elle faisait partie de notre équipe, nous l'apprécions pour sa force morale égale à sa force physique de montagnarde, pour son objectivité, pour son coeur qui savait s'émouvoir.

A son mari, à sa famille, nous exprimons nos plus vives condoléances.

Les membres de la commission information

QUAND UN PÈRE LIBERAL PARLE A SON FILS ...

"Tu as la chance d'être français. Sois-en fier. Aime ta patrie et son histoire. Ne te demandes pas ce que la France va faire pour toi, mais ce que tu vas faire pour ton pays. Pour cultiver tes chances, cultive tes qualités. Il est des valeurs morales indispensables au fonctionnement d'une démocratie libérale.

L'ordre ne repose pas sur la morale d'Etat, mais d'abord sur la conscience claire des règles du vivre ensemble. Tu jouis de plus de libertés qu'à toute autre époque ; mais souviens-toi que, si tout est possible, tout n'est pas permis.

Développe en toi la volonté et la droiture, les respects d'autrui, la tolérance. Ne crois pas ceux qui te proposeront de faire l'effort à ta place. Ne crois pas ceux qui te diront que tout se vaut, car si tout se vaut, rien ne vaut".
